

Groupe de travail « Associations » du PCF
Note sur les enjeux de la vie associative,
de l'éducation populaire et du sport
1^{er} février 2024

Membres du groupe de travail

Marie-Jeanne Gobert, membre du Conseil national du PCF, animatrice du groupe.

Michelle Demessine, présidente de l'Unat (Union nationale des associations de tourisme), ministre du Tourisme (1997-2001).

Séverine Rommé, présidente nationale des Cemea (centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), militante de l'éducation populaire.

Florent Guéguen, élu de Montreuil.

Marc Lévêque, secrétaire général de la Fédération française des MJC (maisons des jeunes et de la culture).

Jean-Philippe Milésy, secrétaire général de l'Institut Polanyi, spécialiste de l'économie sociale et solidaire (ESS) et auteur.

Caroline Besse, directrice d'une association départementale d'éducation populaire.

Le « groupe de travail associations » à l'origine de cette note est composé de militants ayant des responsabilités au sein des deux secteurs, de l'économie sociale et solidaire (ESS) et des mouvements associatifs.

L'économie sociale et solidaire avec en son sein le secteur associatif, joue un rôle décisif au sein de la société en faveur de l'émancipation, de la solidarité et de l'accès aux droits. Elle intervient souvent en complément des services publics au service de l'intérêt général.

La note ci-dessous vise à dresser un état des lieux et des positions du PCF.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Depuis deux siècles maintenant, des femmes et des hommes ont cherché à répondre à leurs besoins, ou à porter leurs projets communs, hors du marché et du principe de concurrence. Ils ont créé et mis en œuvre l'économie sociale et solidaire.

Leur projet développe un autre modèle économique, une autre manière de faire société, fondée sur la libre création, la propriété collective, la gestion démocratique sur la base de l'égalité « une personne, une voix », la non-lucrativité.

L'ESS agrège les associations, les coopératives et les mutuelles ; elle intègre désormais les fondations.

Les gouvernements, depuis 2014, cherchent à la dissoudre dans le concept vague d'entrepreneuriat social.

Souvent complémentaire du secteur public, l'ESS a pour principes la démocratie, le partage et la solidarité. Ses entreprises sont des sociétés de personnes qui ne visent pas l'enrichissement individuel ; les bénéficiaires sont statutairement consacrés au maintien ou au développement de l'activité au profit de leurs adhérents ou de leurs publics. Ces structures ont pour principe la coopération. Elles ont un ancrage local adapté aux nécessités de chaque territoire et de ses habitants.

Bien que très présente dans les formes diverses de la solidarité, de la santé et du médico-social, l'ESS, n'est pas une économie du social et ses entreprises interviennent dans une multiplicité d'activités (banque et assurance, commerce et industrie...).

Les activités des structures de l'ESS visent une économie respectueuse de l'humain et de son environnement et leur gouvernance est démocratique.

L'ESS représente un poids sans cesse croissant dans l'économie française et européenne, (2,37 millions de salariés, 8 % du PIB). Pour prendre un exemple, plus de 8 établissements d'enseignement culturel sur 10 relèvent de l'ESS, ainsi que la moitié des établissements d'accueil de jeunes enfants...

Structure faîtière, « ESS-France » regroupe toutes les têtes de réseau (cf.infra). Son président en est Jérôme Saddier.

Le secteur associatif

Le secteur associatif est le secteur le plus important au sein de l'ESS.

Pour l'essentiel, il se structure au sein d'une grande entité « **Le Mouvement associatif** » que préside Claire Houry.

L'existence du Mouvement associatif remonte à 1992. Il est la représentation nationale des associations françaises et leur porte-voix.

Il est composé de 20 coordinations, ou têtes de réseau, au sein desquels nombre de nos militants sont engagés : la Ligue de l'enseignement, le Comité national olympique et sportif (CNOSF), la Fédération sportive gymnique du travail (FSGT) l'Union nationale des associations de tourisme (Unat, présidée par Michelle Demessine), Famille rurale, des structures de jeunesse et étudiantes...

Le Mouvement associatif regroupe 700 000 associations sur 1,5 millions répertoriées.

Cette exceptionnelle représentativité lui confère des responsabilités importantes pour porter les enjeux de la vie associative, la rendre visible.

Au sein du secteur associatif, **la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)** que préside Pascal Brice, propose aux personnes en situation de grande détresse un accueil, un hébergement et une aide à la réinsertion.

La Fédération regroupe 870 associations parmi les plus engagées gérant environ 3 000 établissements dont 80 % des centres d'hébergement. Avec plus de 50 000 salariés, chaque année elle accompagne plus d'un million de personnes.

Avec la crise sanitaire, les associations à vocation sociale et de lutte contre l'exclusion ont été déterminantes pour prendre en charge les situations de dénuement, de détresse, de handicap, d'isolement.

Toutes les structures du champ associatif et de lutte contre l'exclusion ne sont pas adhérentes à la FAS, ce qui témoigne de l'ampleur de ce secteur.

ÉLÉMENTS D'ANALYSE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Le secteur associatif est un ensemble dense et complexe

La France compte environ 1,5 millions d'associations, 13 millions de bénévoles, ce secteur emploie 2 millions de salariés et possède un fort impact social.

Ces chiffres bien qu'importants sont loin de donner toute la dimension du secteur associatif en France.

Il s'étend bien au-delà du secteur social et médico-social dont il regroupe les plus grands acteurs : la FAS (cf. supra), le Secours populaire, le Secours catholique, la Fehap (secteur hospitalier privé non-lucratif), la Croix-Rouge, l'Uniopps (œuvres médico-sociales).

Il couvre de très nombreux autres secteurs d'activités : le sport, les loisirs, la culture et les spectacles, l'environnement, l'éducation populaire, la défense et l'accès aux droits économiques sociaux et culturels.

Ses principes, émancipation, accès aux droits, démocratie, égalité, solidarité, partage, engagement, collectif, permettent au secteur associatif, souvent en liaison avec les collectivités publiques, de construire et d'apporter des réponses au plus près des besoins qui émergent dans la société, à ce titre elles sont des laboratoires d'innovations sociales et démocratiques.

Durant la crise sanitaire, tout comme le service public, le secteur associatif a été identifié par nos concitoyens comme utile, réactif pour répondre aux urgences liées à la situation.

Aux côtés du service public, il a joué et joue un rôle essentiel pour résister, mobiliser, accompagner et remonter les informations vers les ministères et le gouvernement. Les associations sont des actrices essentielles des territoires et des interlocutrices des élus.

Les associations et contexte économique

Malgré ces implications essentielles, le secteur associatif est menacé.

La suppression des contrats aidés, engagée en 2007, a fortement fragilisé le modèle des « petites » associations dont le rôle de cohésion sociale est central dans les quartiers.

L'enquête menée pour « Le Mouvement associatif » à l'issue d'un mois de confinement par « Recherche et solidarités » a révélé : 66 % des associations étaient totalement à l'arrêt. 22 % maintenaient une faible activité et des secteurs entiers étaient sinistrés : culture, sport, environnement, tourisme social... (les colonies de vacances ont été mises en réel danger).

La reprise d'activité et la survie de certaines d'association a constitué un véritable défi et toutes ne l'ont pas gagné.

A titre d'exemple, les centres sociaux associatifs qui accueillent et accompagnent des jeunes et des familles en difficulté sont fortement impactés par les effets de l'inflation et la stagnation voire la diminution des subventions (CAF et politique de la ville).

Les associations dont l'objectif n'est pas le profit ont des coûts d'adhésion ou de service sans commune mesure avec ceux des structures privées intervenant dans le même champ.

Cette accessibilité financière spécifique du secteur associatif ouvre ainsi la possibilité à des millions d'adhérents de pratiquer des activités de leur choix.

Leur disparition signifierait d'importantes disparitions d'emplois, mais aussi l'affaiblissement de nombreuses politiques de solidarité, d'éducation, de sport, de culture, d'aide à la personne, d'espaces citoyens.

Des sources de financements diversifiées

Il existe une constante : tous secteurs confondus, la très grande majorité des associations est dans un équilibre financier fragile et pour certaines très fragile.

Plusieurs raisons à cette situation.

Comme les parlementaires communistes le soulignent, chaque année lors du débat budgétaire, on constate l'extrême faiblesse et le recul constant des engagements de l'Etat aux côtés du secteur associatif dans sa globalité et des acteurs de la solidarité en particulier.

Les collectivités territoriales et locales qui sont les commanditaires et partenaires naturels des associations constituent un socle de financement important, mais elles sont de plus en plus contraintes par l'effet conjugué des baisses de dotations, des transferts de charges sans compensation de l'augmentation mécanique des coûts de fonctionnement liés à l'inflation et par l'accroissement des inégalités. Inégalités pour lesquelles elles dégagent des moyens sans cesse plus importants.

La crise reporte les dépenses sur les collectivités, communes, CCAS et associations caritatives, ou de lutte contre l'exclusion. Dépenses d'autant plus lourdes qu'elles s'accompagnent d'une perte de recettes.

Par ailleurs, depuis 2005, les têtes de réseau (structures qui regroupent les associations d'un même secteur) se trouvent fragilisées et ont été confrontées à différentes évolutions ou mesures politiques en leur défaveur.

Le regroupement des régions a éloigné les associations des décideurs et financeurs et a cassé le lien de proximité ; le basculement à droite d'une grande majorité de celles-ci a conduit à une grande diversité de situations, globalement moins favorables.

Depuis 2005, les situations précaires des associations ont été aggravées avec la baisse de 16 milliards de subventions publiques (chiffre restitué par « Le Collectif des associations citoyennes ») et par la suppression progressive des emplois aidés.

Celles dont la recette principale provient tout ou partie de la vente de leurs produits, (à l'exemple d'Emmaüs, Secours populaire, Croix-Rouge...) s'interrogent, au regard de l'augmentation criante des besoins sur leur capacité à développer une activité à hauteur des attentes de leurs bénéficiaires.

Pour les activités tarifées dans l'accueil et l'hébergement des personnes sans-abris et la lutte contre l'exclusion, l'engagement des acteurs a néanmoins permis durant le Covid d'obtenir la continuité des financements par ordonnance, même lorsque les activités ont cessé, ou ont été menées en mode dégradé.

L'ampleur de la crise donne toute sa légitimité à la proposition du PCF de mobiliser les ressources publiques en vue de créer un fonds d'urgence sanitaire et de sécurisation doté de 205 milliards.

Les moyens existent d'abonder ce fond : rétablissement de l'ISF, annulations du remboursement des exonérations sociales du CICE...

Plus généralement c'est l'ensemble des dispositifs de financement des associations qui doit être remis à plat.

A côté des subventions, les conventionnements pluriannuels que demandent beaucoup d'associations partenaires des collectivités publiques laissent place à des pratiques très libérales d'appels d'offre au moins disant.

Ces pratiques affectent la qualité d'intervention des associations, les conditions de leurs salariés et en définitive leurs équilibres financiers.

Le Haut-Conseil à la vie associative a dénoncé les effets de la mise en concurrence des associations tant pour les structures, que leurs publics et la qualité du service rendu.

Tant le Mouvement associatif que le Collectif des associations citoyennes dénoncent cette « marchandisation » du secteur et les politiques tels le développement des « *contrat à impact* ».

A ce niveau, c'est l'ampleur des mobilisations sociales qui permettra de contraindre le gouvernement à changer de logique.

RAPPORTS ASSOCIATIONS/ÉTAT

Un désengagement financier de l'Etat...

Les associations sont un relai légitime pour la mise en œuvre des politiques sociales et de solidarité, pour autant l'Etat doit rester le garant de la protection sociale et de la solidarité nationale. Or les derniers gouvernements ont de plus en plus renoncé à cette mission.

La crise sanitaire du Covid, aurait dû conduire le gouvernement à renforcer le dialogue avec le secteur associatif qui, dans les conditions difficiles évoquées, a montré ses capacités à agir.

Paradoxalement, les initiatives citoyennes qui ont émergé durant la crise, comme l'engagement associatif ont conduit le pouvoir à de nouvelles défausses et à un recul de son implication sur les questions sociales.

Les politiques d'éducation populaire et de jeunesse qui devraient s'inscrire dans un projet de société ambitieux pour les publics ont subi et subissent encore un abandon de plus en plus marqué des ministères concernés.

La politique « jeunesse » semble réduite au Service national universel (SNU) qui était une promesse de campagne 2017 d'Emmanuel Macron. Des moyens importants ont été recentrés sur le SNU de manière autoritaire et un chantage a été exercé en conditionnant les aides de l'Etat à l'inscription active des têtes de réseaux et associations dans ce dispositif.

Dispositif qui dès le départ a fait débat au sein du Mouvement associatif et qui aujourd'hui est largement contesté.

... mais une intervention politique de plus en plus marquée

Avec la loi « Séparatisme », le pouvoir, au prétexte de lutte contre le terrorisme, a imposé un Contrat d'engagement républicain (CER).

Le Parti communiste français a explicitement demandé et demande toujours le retrait du CER.

Le CER apparaît de plus en plus comme un contrôle de l'Etat, notamment à travers les préfets, des orientations des associations. Toute association déployant, au-delà de leurs interventions, un plaidoyer dénonçant certains aspects des politiques publiques se trouve ainsi désormais menacée. C'est le cas pour la LDH et les grandes associations intervenant dans le champ de l'immigration.

Le Mouvement associatif et le Collectif des associations citoyennes dénoncent cet important recul des libertés associatives.

La tribune récemment signée par 50 dirigeants de fédérations sportives pour prendre la défense de la ministre Amélie Oudéa-Castéra, qui s'est illustrée par ses déclarations en faveur de l'école privée, mise en cause par la commission d'enquête parlementaire sur les fédérations sportives, témoigne aussi de cette volonté d'une mainmise du pouvoir sur le secteur associatif.

Les « têtes de réseau » : des lieux d'élaboration d'une vision globale affaiblis dans leur fonction

Les « têtes de réseau » regroupent des fédérations, des associations d'un même secteur agissant sur des sujets communs.

Elles coordonnent, mutualisent et dégagent une vision à l'échelle nationale.

Elles disposent de compétences et de moyens de défense des intérêts associatifs que ne pourraient mobiliser la plupart de leurs adhérents.

Elles devraient légitimement être les interlocuteurs privilégiés de l'Etat et leur rôle devrait être valorisé en tant que tel, y compris en matière de financement.

Or, l'Etat les contourne et discute en direct avec les associations, segmente le secteur dans une logique de prestation de service. Ces pratiques vont jusqu'à conditionner les aides à la réalisation de prestations de service, mais aussi au soutien des politiques gouvernementales.

En affaiblissant les têtes de réseau, les gouvernements ne permettent pas la construction de leur projet global. Ils créent les conditions qu'aucune politique associative, de jeunesse, de solidarité, de loisirs, efficace soit co-construite et capable de se décliner à l'échelle du pays.

RAPPORT ASSOCIATIONS / PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

La France a un réseau associatif d'une qualité qui n'existe nulle part ailleurs en Europe. Ce réseau est l'objet de l'attachement de très nombreux citoyens.

Depuis plus de 20 ans, on assiste à l'affaiblissement de la gauche et de ses partis qui étaient des acteurs d'éducation populaire.

Les responsables politiques ont négligé les enjeux portés par le secteur, ce qui a entraîné un recul de la dimension politique au sein du secteur associatif avec pour conséquences d'affaiblir les forces militantes et fragiliser les principes du pacte fondateur.

Notre parti lui-même a été marqué par cette évolution et les liens se sont distendus. Au fil des années, nous avons perdu de vue l'impact, le rayonnement propre au monde associatif et sous-estimé que nous étions unis par des principes communs, la conquête de droits, l'émancipation, l'épanouissement, l'égalité devant l'accès aux activités

humaines. De même il est demeuré et demeure encore trop indifférent au potentiel que représente l'ESS comme alternative au libéralisme.

Les liens que nous gardons avec les associations ont tendance à s'inscrire dans un périmètre affinitaire historique. L'enjeu de reconquêtes que nous nous sommes assignés aux derniers congrès doit s'étendre au secteur et nous amener à élargir nos réseaux habituels.

Les échanges qui ont eu lieu depuis avec les acteurs du secteur associatif ont mis en lumière que la valorisation et la reconnaissance de la vie associative par nos élus et parlementaires sont appréciées par nos interlocuteurs. Les dirigeants associatifs sont cependant demandeurs d'un engagement encore plus fort de nos élus au sein des collectivités, du Parti lui-même et de son secrétaire national.

Le secteur associatif, notamment celui impliqué dans la lutte contre l'exclusion, et l'ESS pour une large part, constituent des relais efficaces de la mise en œuvre des politiques publiques. Mais nous devons être plus ambitieux.

Nous devons permettre à l'ensemble de ces partenaires d'être acteurs et co-auteurs pour penser ensemble les évolutions, les transformations. Les associations quelles qu'elles soient, petites ou grandes, avec salariés ou ne fonctionnant qu'avec des bénévoles, doivent être appréciées dans notre vision politique comme « des lieux de création des alternatives ».

Cette invitation à l'intervention et à renforcer la démocratie est inscrite dans la démarche de l'Appel du Conseil national du PCF 12 juin 2020 « *Construisons la France en commun. Formons une nouvelle union populaire !* » comme dans le programme de Fabien Roussel en 2022 « *La France des Jours heureux* ».

Cette note pourrait se prolonger par une rencontre sur une demi-journée en deux temps :

1. Echange avec notre secrétaire national, accompagné de nos deux présidents de groupe parlementaire, du président de la Coopérative des élus, avec notre « groupe de travail Associations ».
2. Suite de l'échange en présence d'acteurs représentatifs et décisionnaires du secteur, à l'exemple de Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif, Jérôme Saddier, président d'ESS-France et également de structures « indépendantes, à l'image du Secours populaire... (voir infra propositions des interlocuteurs possibles).

L'objectif de cette journée de travail serait de déboucher sur une rencontre ouverte à tous avec un ordre du jour à définir.

LES PROPOSITIONS D'URGENCE QUE LE PCF DOIT DÉFENDRE

Vis-à-vis du Mouvement associatif

Il nous faut nous engager pour proposer des mesures en prenant en compte les demandes précises formulées à ce jour par le secteur.

Les revendications portées par Le Mouvement associatif visent surtout à reconnaître et faire reconnaître la place et le rôle de cette économie non lucrative et associative, de libre initiative citoyenne et la contribution des associations dans l'élaboration même des politiques publiques, au-delà de la crise. Comme nous l'avons relevé, Le Mouvement associatif dénonce aussi tant la marchandisation du secteur que les reculs des libertés associatives.

Pour se faire, leurs financements doivent pouvoir être pérennisés en dehors d'une simple logique de prestations ou de projets.

Nous reprenons ici les éléments du programme « La France des Jours heureux » :

« Les financements associatifs seront redéfinis

Le crédit d'impôt sur les dons sera porté à 75 % pour favoriser les activités du secteur. Les liens entre collectivités publiques et associations seront renforcés par un engagement autour du principe de la subvention. Dans le prolongement du rapport du Haut-Conseil à la vie associative, il sera proposé des alternatives à la dérive marchande portée par la mise en concurrence et les procédures systématiques d'appels d'offres. Les démarches dites « impact », qui visent à soumettre le financement des associations aux puissances financières, seront combattues.

L'emploi associatif fera l'objet d'un soutien particulier

100 000 emplois d'utilité publique seront créés, et les associations d'éducation populaire seront priorisées. Les conditions de travail et les salaires des personnes employées dans le secteur associatif seront améliorés, du fait de leur apport à la solidarité comme au développement du sport et de la culture.

Une politique nationale d'envergure sera déployée en faveur des clubs sportifs

L'État prendra en charge les licences à hauteur de 50 %, sur critères sociaux. Les financements sportifs seront immédiatement doublés, jusqu'à atteindre 1 % du budget de la nation sur six ans. Les Jeux olympiques devront contribuer à développer la pratique du sport amateur et professionnel dans l'ensemble du pays. »

Vis-à-vis du secteur spécifique de la lutte contre l'exclusion

500 000 personnes supplémentaires ont basculé dans la pauvreté depuis 2019 (chiffres Insee).

Le nombre des personnes sans domicile fixe a doublé en 10 ans (330 000 personnes, selon la fondation Abbé Pierre).

8 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire portée par le secteur associatif qui n'arrive plus à faire face.

Propositions du secteur à défendre :

Logement

- Loi de programmation incluant la création de places d'hébergement et de logements très sociaux (PLAI) avec un objectif de 200 000 logements sociaux (pour 100 000 aujourd'hui).
- Mobilisation du pouvoir de réquisition des logements vacants (y compris par les maires Cf. la proposition de loi de Ian Brossat) et renforcement des sanctions de la loi SRU pour les 64 % des communes ne la respectant pas.
- Expérimentation d'une Sécurité sociale du logement.

Autres mesures sociales d'urgence

- Revalorisation des minima sociaux et en particulier du RSA au 18-25 ans aujourd'hui sans ressources et abrogation de l'obligation des 15 heures d'activité.
- Plan de soutien au secteur de l'aide alimentaire et expérimentation d'une sécurité sociale alimentaire.
- Plan de soutien à l'ESS pour lutter contre le chômage de longue durée (création massive de contrats d'insertion/emplois aidés).

Vis-à-vis du secteur de l'économie sociale et solidaire en général.

Nous reprenons ici les propositions du PCF dans le programme « La France en commun »

- *Création d'un pôle public bancaire autour de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque publique d'investissement, de la Banque postale, des banques mutualistes*
- *Orientation du crédit et de l'épargne dans l'ensemble du système financier. Elle tirerait sa cohérence d'une nouvelle mission au service de la sécurisation de l'emploi et de la création de richesses dans les territoires*
- *Refonte par la loi du statut des banques coopératives et mutualistes et redéfinition de la place des échelons nationaux pour garantir le pouvoir des sociétaires dans les caisses locales*

- *Droit d'accès des citoyens et des élus à des informations détaillées sur l'activité des banques dans chaque quartier, et sur les aides publiques octroyées aux entreprises*
- *Droit pour les représentants des salariés de suspendre les plans de licenciement et d'imposer le financement par les banques de propositions alternatives (reprise en SCOOP, par ex.)*
- *Au lieu des aides publiques actuelles, des fonds régionaux et un fonds national pour l'emploi et la formation distribueraient de façon sélective des bonifications d'intérêts ou des garanties d'emprunts, réservées aux crédits finançant des projets répondant à des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociale (sécurisation de l'emploi, de la formation, des salaires) et écologiques (économies d'énergie et de matières premières). L'organisation de ces nouvelles institutions doit instaurer une sélection démocratique des projets aidés, et un contrôle rigoureux, décentralisé, de l'utilisation des fonds mobilisés*
- *Favoriser le développement du modèle coopératif d'entreprendre en amendant la loi Hamon pour favoriser les reprises, en rendant les coopératives œuvrant dans l'intérêt général ou l'utilité sociale reconnues éligibles aux subventions des collectivités publiques, en affectant une part obligatoire des dépôts des banques coopératives au financement de l'ESS...*
- *Création d'un service public national déconcentré de l'eau et des déchets pour accompagner les compétences des collectivités dans la création de régies démocratisées ou de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) de l'eau et de la gestion des déchets.*

Au-delà, nous soulignons l'urgence :

- d'un nécessaire « Pacte de sécurisation sur les subventions » ;
- d'un fonds de soutien dédié aux associations.

Plus globalement, notre Parti doit s'engager pour la reconnaissance de la spécificité de l'ESS et soutenir en son sein celles et ceux qui agissent pour une ESS de transformation sociale.

- l'ESS doit faire l'objet de mesures d'urgence collectives ;
- l'ESS doit être pleinement actrice d'un « Grand plan santé et cohésion sociale » ;
- l'ESS doit faire partie des bénéficiaires d'un « pacte pour l'emploi », outil de dépassement de la crise mais aussi de la transition ;
- l'ESS doit bénéficier d'actes législatifs et réglementaires qui confirment la place de ses acteurs dans le droit commun des aides aux entreprises et du dialogue social.

Par ailleurs, l'ESS est au cœur d'un « *new deal* » de la transition écologique et solidaire :

- l'ESS, un acteur décisif pour relocaliser les activités, investir dans de nouveaux secteurs, construire de nouveaux modèles entrepreneuriaux et répondre à des besoins sociaux nouveaux ;
- l'ESS, un effet levier sur des écosystèmes territoriaux de transition écologique et solidaire ;
- l'ESS, une réponse à l'engagement de la société civile vers plus de solidarité et de citoyenneté, en incarnant une économie démocratique ;
- l'ESS, un acteur efficient et pionnier pour repenser les modes de production et d'organisation du travail, les pratiques du dialogue social et le sens au travail, et transformer l'emploi en évitant les risques d'ubérisation et de délocalisation ;
- l'ESS, une opportunité pour penser et porter des outils financiers originaux, partenariaux et sachant mobiliser des ressources privées

INTERLOCUTEURS PROPOSÉS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL POUR UNE RENCONTRE ÉLARGIE

Jérôme Saddier, président d'ESS-France, président du Crédit coopératif.

Claire Thoury, présidente du Mouvement associatif.

Jean-Louis Laville, professeur au Cnam, auteur de nombreux ouvrages sur l'associationnisme et l'ESS.

Me Thierry Guillois, avocat, ancien membre du Haut conseil à la vie associative (HCVA).

Marie-Christine Vergiat, vice-présidente de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), ancienne députée européenne GUE.

Emmanuelle Bonnet-Ouladj, co-présidente de la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT).

Jean-Baptiste Jobard, délégué du Collectif des associations citoyennes (CAC)